

Unité interventions sur les marchés et dans les écoles  
Contact : [e-lfe@franceagrimer.fr](mailto:e-lfe@franceagrimer.fr)

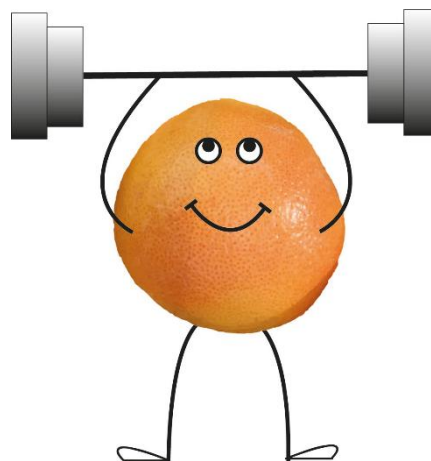
## Programme « lait et fruits » à l'école

*Programme de l'Union européenne à destination des écoles*



### Guide de dépôt d'une demande d'agrément

*Comment s'inscrire au programme Lait et fruits à l'école :  
déposer une demande d'agrément*



# Table des matières

Introduction .....	3
Déposer sa demande d'agrément.....	4
Modifier l'agrément après un retour de FranceAgriMer .....	18
Modifier l'agrément pour actualiser votre projet en cours d'année.....	19
Modifier ses coordonnées bancaires .....	19

## Introduction

La demande d'agrément correspond à une inscription au programme lait et fruits à l'école. Il est obligatoire d'être préalablement agréé pour participer au programme et déposer une demande d'aide.

La demande d'agrément consiste en la saisie de ses coordonnées, des coordonnées des établissements scolaires susceptibles de bénéficier du programme ainsi que de son RIB et autres pièces justificatives selon son profil.

Pour être agréé au programme, il y a trois étapes à suivre :

- 1) S'inscrire au e-service Lait et Fruits à l'école. Voir [guide d'inscription au e-service Lait et Fruits à l'école](#)
- 2) Déposer une demande d'agrément via une téléprocédure.
- 3) Obtenir la validation de la demande d'agrément par FranceAgriMer

L'agrément est à renouveler pour chaque année scolaire.

**Pour être agréé pour l'année scolaire entière** : il faut déposer sa demande d'agrément avant le 30 novembre.

**Pour être agréé seulement pour la deuxième partie de l'année scolaire** : il faut déposer votre agrément avant le 15 mai.

# Déposer sa demande d'agrément

Une fois inscrit au e-service Lait et Fruits à l'école et dès la réception de votre n° de télé-usager, vous pourrez effectuer votre demande d'agrément en vous connectant à la télé-procédure, <https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/> (accessible via l'e-service Lait et Fruits à l'école) avec l'identifiant et le mot de passe choisis lors de votre inscription.

## Bienvenue sur le portail usager de FranceAgriMer

### Se connecter avec son compte

[Se connecter](#)

[Mot de passe oublié ?](#)

[Identifiant oublié ?](#)

[Tutoriel - Changement de mot de passe](#) ↗

### Première visite ?

Cliquez sur le bouton « M'inscrire » pour créer votre espace personnel.

[M'inscrire](#)

[Tutoriel - Visite guidée et Parcours d'inscription](#) ↗

### Que propose ce portail ?

#### Accès aux dispositifs d'aide et d'intervention

L'ouverture d'un compte permet de connaître l'actualité des télé-services dont vous êtes bénéficiaire et de gérer vos dossiers de façon dématérialisée.

#### Accès aux dispositifs de collecte de données socio-économiques

Les télé-services du programme VISIO permettent de collecter les informations prévues dans le cadre de la réglementation pour les différentes filières agricoles concernées.

### Se connecter avec son compte

Identifiant

Mot de passe

Afficher

Se connecter

Vous devez saisir votre numéro de télé-usager (uniquement lors de la première connexion)

Vous arrivez alors sur votre page d'accueil e-services.

NB : Si vous souhaitez modifier certaines données personnelles de votre compte usager, veuillez consulter le [guide d'inscription et de modification portail usager](#).

## Selectionner le e-service Lait et Fruits à l'école Aide pour les distributions

MES E-SERVICES ▾ MON COMPTE ▾ LES SERVICES ASSOCIES ▾ ASSISTANCE ▾

Accueil > Mes e-services

### Mes e-services

VALIDÉ LE 16/01/2024

#### Lait et Fruits à l'école Aide pour les distributions

La téléprocédure TLFE permet aux demandeurs d'aide pour la distribution de produits dans le cadre du programme de l'Union européenne à destination des écoles de gérer les demandes d'agrément et de paiement.



Vous arrivez sur la page d'accueil qui vous servira à accéder aux agréments, aux demandes de paiements et à vos coordonnées bancaires.

Le bouton « Coordonnées bancaires » est dégrisé seulement si FranceAgriMer les a déjà prises en compte.

Si vous n'êtes pas agréé, le bouton « Demande de Paiement » sera grisé. Il sera accessible une fois que vous serez agréé. *Si vous êtes agréé et que le bouton est toujours grisé, c'est que le dépôt des demandes de paiement n'est pas encore ouvert pour la période pour laquelle vous êtes agréé.*

Pour faire votre demande d'agrément, vous devez cliquer sur « Agréments ».

The screenshot shows a user interface for FranceAgriMer. On the left, there is a sidebar with a section titled 'Présentation du e-service' containing a description of the service and a link to a detailed guide. The main content area features a header with a welcome message and fields for 'Votre numéro FranceAgriMer', 'Votre numéro SIRET', and 'Votre organisme'. Below the header is a navigation menu with three buttons: 'Agréments', 'Demande de paiement', and 'Coordonnées bancaires'. Each button has a '>> En savoir plus' link below it. A blue arrow points to the 'Agréments' button.

Le tableau récapitulatif ci-dessous s'affiche, vous indiquant pour quelle(s) période(s) vous faites une demande d'agrément. En effet, en fonction de la date de dépôt, vous serez agréé, pour l'année scolaire entière ou bien uniquement pour la période 2.

Cliquer sur « Demander un agrément » :

**Pour les gestionnaires possédant déjà un agrément, il suffira alors de vérifier et confirmer les éléments déjà complétés ainsi que les pièces justificatives.**

## Vos agréments

Vous pouvez déposer, consulter, modifier et clôturer votre agrément à l'aide des boutons ci-dessous. Les agréments sont tous clôturés en fin d'année scolaire et devront être renouvelés pour chaque année scolaire.

### ▼ Programme Lait et Fruits à l'école. Règlement (CE) 2017/40. Année scolaire 2025/2026

#### AGREMENT PROGRAMME LAIT ET FRUITS A L'ECOLE

**Vous n'êtes pas agréé pour l'année scolaire 2025/2026**

Rappel des périodes réglementaires de dépôt des demandes d'agrément :

Période d'agrément en cours	Date de dépôt de l'agrément	Validité de l'agrément	Périodes éligibles de distribution
En cours	Du 15/05/2025 au 30/11/2025	Du 01/09/2025 au 04/07/2026	Périodes 1 et 2
	Du 01/12/2025 au 15/05/2026	Du 02/02/2026 au 04/07/2026	Période 2

[Demander un agrément](#)

## 1- Identification :

Cette page est pré-remplie par les informations saisies lors de votre inscription : **seul le type d'organisme est à sélectionner.**

Accueil > Agréments Programme à destination des écoles > Agrément Programme Lait et Fruits à l'école

1 Identification 2 Bénéficiaires 3 Pièces justificatives 4 Engagements 5 Récapitulatif

■ Référence de la demande - en création Date de dépôt :

Dénomination [ ] N° SIRET [ ] Statut de la demande [ ]

■ Votre établissement

Merci de vérifier votre situation administrative connue à ce jour de FranceAgriMer. En cas d'erreur ou de changement, veuillez modifier ces informations dans le portail e-services FranceAgriMer.

Dénomination [ ]	Activité Principale Exercée (APE) 8411Z - Administration publique générale
N° SIRET [ ]	Catégorie juridique 7210 - Commune et commune nouvelle

■ Votre organisme

Veuillez sélectionner votre type d'organisme pour déterminer votre catégorie réglementaire.

\*Type d'organisme [ ] Catégorie réglementaire [ ]

■ Votre adresse professionnelle de correspondance

Merci de sélectionner votre adresse professionnelle de correspondance parmi celles connues de FranceAgriMer. Il s'agit de l'adresse à laquelle FranceAgriMer enverra les documents relatifs à la mesure.  
En cas d'erreur ou de changement, veuillez modifier ces informations dans le portail e-services FranceAgriMer.


Adresse établissement	Adresse utilisateur
-----------------------	---------------------

Adresse professionnelle de correspondance [ ]  
Code postal [ ] Commune [ ]

■ Vos téléphones et courriel utilisateur

Merci de vérifier vos informations de contact ci-dessous.  
En cas d'erreur ou de changement, veuillez modifier ces informations dans le portail e-services FranceAgriMer.

Téléphone fixe [ ] Téléphone mobile [ ] Courriel [ ]

Retour [ ? ] Annuler Sauvegarder  Suivant [ ? ]

## 2- Bénéficiaires

Dans cette partie vous devez ajouter les établissements scolaires dont vous serez en charge, susceptibles de participer au programme Lait et Fruits à l'école.

Seuls les établissements scolaires peuvent être ajoutés en tant qu'établissements bénéficiaires. Veuillez cliquer sur « Ajouter vos établissements bénéficiaires »

1 Identification → 2 **Bénéficiaires** → 3 Pièces justificatives → 4 Projet et engagements → 5 Récapitulatif

■ Référence de la demande PE- [ ] en création Date de dépôt :

Dénomination [ ] N° SIRET [ ] Statut de la demande [ ] [En saisie](#)

■ Bénéficiaires

Veillez ajouter ci-dessous les établissements scolaires fréquentés par les enfants qui bénéficieront de l'aide et pour le compte desquels vous demandez à être agréé en tant que gestionnaire.  
L'effectif demandé est le nombre d'élèves inscrits dans l'établissement lors de la rentrée scolaire objet de l'agrément.

**i** Le e-service "Lait et Fruit à l'école" utilise une version mise à jour régulièrement des données des établissements de l'Education Nationale.  
*Date de dernière mise à jour des données établissement : 03/05/2021. Date de dernière mise à jour des effectifs : 03/05/2021*

**Vous demandez l'octroi de l'aide Programme Lait et Fruits à l'école pour aucun établissement**

[Ajouter vos établissements bénéficiaires](#)

[Précédent](#) ? [Suivant](#) ?



Une fenêtre de recherche apparait pour retrouver vos établissements scolaires.


**Il est préférable de faire la recherche par le n° UAI. En effet, FranceAgiMer est rattaché au fichier de l'Education Nationale.**

■ Recherche de bénéficiaires à ajouter

Veillez saisir vos éléments de recherche et cliquer sur [Rechercher]. La saisie du Type est obligatoire ainsi que la saisie d'au moins un autre champ.

Type  ?

**i** Pour une recherche plus efficace, nous vous recommandons d'utiliser le critère de l'identifiant Education Nationale de l'établissement (N° UAI).

 N° UAI

Autres critères :

N° SIREN OU SIRET

Dénomination  ?

Département  Commune

[Annuler](#) [Réinitialiser](#) [Rechercher](#) ?

[Précédent](#) ? [Suivant](#) ?

Pour les gestionnaires avec de multiples bénéficiaires, il est possible de faire la recherche avec le n° de SIREN (par exemple pour les communes). Dans ce cas, la liste des établissements scolaires rattachés à la commune apparaît. Alors, les informations rapatriées sont celles de l'INSEE, il peut donc y avoir des différences avec la réalité. La recherche avec le SIREN affiche tous les établissements scolaires de la commune y compris les établissements fermés

Veillez sélectionner le(s) bénéficiaire(s) à ajouter parmi la liste suivante.

Type	N° SIRET	N° UAI	Dénomination	Adresse	Effectif inscrit	Ajouter
Etablissement scolaire			ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	3 place Docteur Pigaux	149	<input checked="" type="checkbox"/>

1 - 1 sur 1 éléments << < 1 > >> 10

^ Haut de la page

[Ajouter à la liste](#)

Une fois l'établissement trouvé, cliquer sur « Ajouter à la liste ».

Pour les collèges avec 1 SEGPA et les lycées avec 1 SEP, la SEGPA ou la SEP s'affichera en plus du collège ou du lycée. Si les élèves de cette section bénéficient du programme, elle devra être ajoutée à la demande d'agrément car elle a son propre n° UAI.

L'établissement scolaire s'ajoute alors à la rubrique Bénéficiaires.

**Bénéficiaires**

Veillez ajouter ci-dessous les établissements scolaires fréquentés par les enfants qui bénéficieront de l'aide et pour le compte desquels vous demandez à être agréé en tant que gestionnaire.  
L'effectif demandé est le nombre d'élèves inscrits dans l'établissement lors de la rentrée scolaire objet de l'agrément.

**i** Le e-service "Lait et Fruit à l'école" utilise une version mise à jour régulièrement des données des établissements de l'Education Nationale.  
Date de dernière mise à jour des données établissement : 24/04/2026. Date de dernière mise à jour des effectifs : 24/04/2026

**Vous demandez l'octroi de l'aide Programme Lait et Fruits à l'école pour l'établissement suivant :**

Etat	Rattachement	Nature	N° SIRET	N° UAI	Dénomination	Adresse	Education prioritaire	Effectif inscrit	Supprimer	Modifier
	Aucun	ECOLE ÉLÉMENTAIRE			ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE			<b>E</b> <b>M</b>	<input type="checkbox"/>	
<b>Total effectif</b>								<b>0</b>		

[Ajouter vos établissements bénéficiaires](#)    [Exporter les données](#)    [Supprimer bénéficiaire\(s\)](#)

**Nouveauté :** Depuis cette année, les effectifs des élèves bénéficiaires sont à renseigner par niveau.

**Exemple :** si une école primaire est ajoutée dans la liste, les effectifs de maternelles et d'élémentaires doivent être remplis (si l'école possède les deux niveaux) :

**Détail du bénéficiaire**

Veuillez compléter les informations relatives au bénéficiaire.

✖ Cet établissement accueille des élèves en élémentaire et en maternelle. Veuillez saisir les effectifs correspondants.

Type  Etablissement scolaire

N° SIRET  N° UAI

Dénomination

Adresse - Ligne 1   
 Ligne 2   
 Ligne 3   
 Ligne 4

Code postal  Commune

**M** \* Effectif maternelle   
**E** \* Effectif élémentaire   
 Effectif Education Nationale  ?

(\*) Champs obligatoires

- Les effectifs de niveaux élémentaires sont illustrés par le symbole **E**
- Les effectifs de niveaux maternelles sont illustrés par le symbole **M**
- Les effectifs de niveaux secondaires sont illustrés par le symbole : **S**

Continuer la procédure afin d'ajouter tous les établissements concernés par le programme et, le cas échéant, effectuer les modifications nécessaires puis, en bas de page cliquer sur « Suivant ».

Attention : les effectifs à indiquer sont les effectifs inscrits et non le nombre d'élèves bénéficiaires du programme.

### 3- Pièces justificatives :

En fonction du type d'organisme sélectionné dans le point 1 « Identification », une ou des pièces obligatoires sont demandées et sont listées.

Cliquer sur l'icône Modifier pour joindre la pièce associée.

Accueil > Agréments Programme à destination des écoles > Agrément Programme Lait et Fruits à l'école

1 Identification 2 Bénéficiaires 3 Pièces justificatives 4 Engagements 5 Récapitulatif

■ Référence de la demande PE- [ ] - en création Date de dépôt :

Dénomination [ ] N° SIRET [ ] Statut de la demande [ ] En saisie

Gestionnaire [ ] Bénéficiaires [ ]

■ Les pièces justificatives du gestionnaire 1 pièce justificative

Veillez joindre à votre dossier les pièces justificatives listées ci-dessous vous concernant. Vous avez également la possibilité de joindre toute pièce que vous jugerez utile à l'examen de votre demande.

Etat	Type de pièce	Désignation	Date	Pièce jointe	Supprimer	Modifier
	RIB/IBAN	La signature et le cachet du gestionnaire doivent être apposés sur l'image du document, quel que soit le titulaire du compte		<input type="checkbox"/>		

Ajouter une pièce justificative

■ Ajout/Modification d'une pièce justificative

Veillez joindre votre pièce justificative

Type de pièce RIB/IBAN

Désignation [ ]

Fichier existant Aucun fichier sélectionné




\* Fichier à joindre [ ] Parcourir...

(\*) Champs obligatoires

Annuler Joindre

L'ajout de la pièce justificative est matérialisé par un trombone dans la colonne Pièce jointe.

**Nouveauté : Une nouvelle pièce justificative obligatoire « Modèle de calcul du nombre d'élèves bénéficiaires » doit être rempli par le gestionnaire :**

	 Méthode de calcul du nombre d'élèves bénéficiaires	Vous devez joindre un document répondant à 4 questions sur la méthode privilégiée par l'établissement pour calculer le nombre d'élèves bénéficiaires effectivement présents aux distributions. Le modèle fourni par FranceAgriMer est disponible en téléchargement en cliquant sur le lien suivant : Modèle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
---	--	---	--------------------------	--------------------------	---

Le document est téléchargeable en cliquant sur « Modèle » à la fin de la description. Le lien se trouve également ici : <https://www.franceagrimer.fr/sites/default/files/2026-05/Formulaire%20-%20M%C3%A9thode%20de%20calcul%20du%20nombre%20d%27%C3%A9l%C3%A8ves%20b%C3%A9n%C3%A9ficiaires.docx>

Le bouton « Ajouter une pièce justificative » ne sert que pour l'ajout de pièces non obligatoires.

Après avoir ajouté toutes les pièces justificatives obligatoires, cliquer sur « suivant » en bas de page.

#### **4- Projet et Engagements :**

Projet : Vous devez indiquer votre projet sur la mise en œuvre du programme au cours de l'année scolaire, concernant les distributions, les bénéficiaires et les périodes de mise en œuvre.

**→ Les données que vous remplissez dans cette partie relient de votre prévision. Elles pourront être modifiées à la fin de la période de distribution, lorsque vous déposerez votre demande de paiement.**

#### **■ Votre projet pour l'année scolaire 2025/2026**

Vous devez indiquer vos prévisions sur les modalités de mise en œuvre du programme pour l'année scolaire.

La déclinaison « Matinale » est réservée aux collèges REP et REP+ de métropole et à tous les établissements secondaires d'Outre-mer.

Déclinaison	<input type="checkbox"/> Matinale	<input checked="" type="checkbox"/> Midi	<input type="checkbox"/> Goûter
Nombre d'établissements scolaires bénéficiaires	<input type="text" value="2"/>		
Nombre d'élèves bénéficiaires	<input type="text" value="0"/>		
Produits distribués	<input checked="" type="checkbox"/> Lait et produits laitiers	<input checked="" type="checkbox"/> Fruits et légumes	
Nombre de distributions estimé par semaine	<input type="text" value="4"/>		
Périodes de mise en œuvre	<input checked="" type="checkbox"/> Période 1	<input checked="" type="checkbox"/> Période 2	

Les données à renseigner ci-dessus sont à titre informatif et peuvent être modifiées uniquement dans vos demandes d'aide.

**Nouveauté : Les Territoires d'Outre-Mer éligibles au programme Lait et fruits à l'école peuvent demander dans leur projet le cumul des déclinaisons Matin et Goûter :**

La déclinaison « Matinale » est réservée aux collèges REP et REP+ de métropole et à tous les établissements de niveau maternelle, élémentaire ou secondaires d'Outre-mer.

Déclinaison

Matinale

Midi

Goûter

Matinale et Goûter

**Engagements :** Bien lire les engagements et les accepter en cochant les 3 cases dans l'encadré bleu. Vous pouvez alors sauvegarder votre demande d'agrément et cliquer sur suivant.

Liste des engagements :

Je m'engage à :

- ▶ Veiller à ce que les produits financés par l'Union dans le cadre du programme à destination des écoles soient mis à disposition pour leur consommation par les élèves des établissements scolaires pour lesquels je demande l'aide dans les conditions fixées par la décision en vigueur du Directeur général de FranceAgriMer;
- ▶ S'engager à respecter le programme sur l'éducation alimentaire prévu dans le code de l'éducation nationale auprès de tous les élèves bénéficiaires;
- ▶ Tenir ou m'assurer de la tenue d'un relevé de distribution dans chaque établissement scolaire pour lequel je demande l'aide, où sont consignés l'identité de l'établissement scolaire, la nature des produits fournis, les dates de distribution;
- ▶ Choisir ses fournisseurs de produits parmi ceux référencés par FranceAgriMer ou faire référencer ses fournisseurs, et s'assurer d'avoir le récapitulatif fournisseur défini par la décision en vigueur du Directeur général de FranceAgriMer lors de l'établissement des demandes de paiement;
- ▶ Porter à la connaissance du public ma participation au programme à destination des écoles;
- ▶ Conserver l'ensemble des documents, y compris commerciaux, pendant 3 années à compter de la fin de l'année scolaire de leur établissement;
- ▶ Mettre à la disposition de FranceAgriMer ou de tout autre organisme de contrôle habilité, les documents permettant de justifier le montant versé de l'aide en particulier comptabilités matières et commerciales, factures acquittées ou preuves de paiement, bons de livraisons, justificatifs des semaines de classe, justificatifs des effectifs bénéficiaires (élèves) et relevés de distribution;
- ▶ Me soumettre à toute mesure de contrôle sur place, notamment en ce qui concerne la vérification des documents définis ci-dessus et les contrôles matériels;
- ▶ Rembourser toute aide indûment perçue pour les quantités concernées, s'il est constaté que ces produits n'ont pas été distribués aux élèves destinataires ou qu'elle a été payée pour des produits non admissibles au bénéfice d'une aide de l'Union;
- ▶ En cas de fraude ou de négligence grave, à payer, outre le remboursement de l'indu, une sanction administrative égale à la différence entre le montant initialement réclamé et celui auquel j'avais droit;
- ▶ Porter à la connaissance de FranceAgriMer toute modification des éléments de mon agrément et les données des établissements bénéficiaires;
- ▶ Transmettre à FranceAgriMer tout document relatif à l'objet de mon activité et, le cas échéant, les conditions de reprise des bénéficiaires par un autre demandeur d'aide.

Je m'engage, conformément aux textes en vigueur, en ma qualité de représentant de l'organisme pour lequel je me suis authentifié au site de e-services de FranceAgriMer, à respecter l'ensemble des engagements listés ci-dessus.

Je suis informé que, conformément au règlement communautaire n° 1306/2013 et aux textes pris pour son application, l'État a l'obligation de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide FEADER ou FEAGA. Afin de respecter cette obligation ainsi que les autres obligations légales auxquelles il est soumis et d'exécuter ses missions d'intérêt public relatives au dispositif d'aide, notamment s'agissant de la vérification de l'éligibilité des dépenses, du suivi des réalisations, des contrôles, des sanctions et des réductions ou reversements d'aides, FranceAgriMer traite des données personnelles.

Les informations relatives aux traitements de données personnelles mis en œuvre par FranceAgriMer, ainsi que les conditions d'exercice des droits « informatique et libertés » sont consultables sur le site Internet : <https://www.franceagrimer.fr/RGPD>

J'autorise FranceAgriMer à éteindre toutes obligations réciproques, présentes ou futures, par une compensation en application de l'article 1348-2 du code civil.

*Le 2° de l'article L. 441-6 du code pénal, prévoit que le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.*

## 5- Récapitulatif :

Le récapitulatif de toutes les données saisies dans la demande d'agrément s'affiche.

**Si la demande d'agrément n'est pas intégralement complétée, une alerte avec le motif des anomalies s'affichera en rouge en haut de la page. Pour valider la demande d'agrément, vous devez suivre les indications.**

Veillez vérifier vos données puis cliquer sur **Transmettre votre demande** afin de finaliser le dépôt de votre demande d'agrément

J'autorise FranceAgriMer à éteindre toutes obligations réciproques, présentes ou futures, par une compensation en application de l'article 1348-2 du code civil.

*Le 2° de l'article L. 441-6 du code pénal, prévoit que le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.*

Précédent ?

Imprimer votre demande

Votre demande n'a pas encore été transmise à FranceAgriMer et ne peut être instruite. Cliquez sur le bouton ci-dessous pour la valider et la transmettre.



Transmettre votre demande ?

**■ Confirmation**

Votre demande est maintenant complète et peut être transmise à FranceAgriMer. Voulez-vous continuer ?



Une fois l'agrément transmis, un message d'accusé de réception s'affiche.

**■ Transfert des données de votre demande d'agrément**

Accusé de réception

M. \_\_\_\_\_ merci d'avoir procédé dans le cadre "Règlements délégué (UE) n° 2017/40 et d'exécution (UE) n° 2017/39." à la demande d'agrément pour la mesure Programme Lait et Fruits à l'école pour le compte du gestionnaire

Voici un résumé de votre demande :

Règlement : Règlements délégué (UE) n° 2017/40 et d'exécution (UE) n° 2017/39 de la Commission du 3 novembre 2016 complétant le règlement (UE)n° 1308/2013 modifié du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013, et portant ses modalités d'application en ce qui concerne l'aide de l'Union pour la fourniture et la distribution de fruits et de légumes, et de bananes et de lait dans les établissements scolaires.

Mesure : Programme Lait et Fruits à l'école  
Procédure : Demande d'agrément  
Référence de la demande : PE-7522-1  
Date de dépôt : 13/02/2019 16:48:25  
Dénomination : \_\_\_\_\_  
N° SIRET : \_\_\_\_\_  
Nombre total d'établissements : 1  
Nombre total d'élèves inscrits : 195

Votre déclaration a été réceptionnée par FranceAgriMer qui va désormais procéder à son instruction. Un courrier vous avertira de la décision prise à l'issue de cette phase.

Pour toute information complémentaire, je vous remercie de bien vouloir privilégier la correspondance par courriel à l'adresse suivante : [e-LFE@franceagrimer.fr](mailto:e-LFE@franceagrimer.fr)

[Revenir à l'accueil Agréments](#) [Télécharger l'accusé de réception](#) ?

Vous recevrez ensuite un mail d'accusé de réception du dépôt de votre demande d'agrément.

ven. 22/04/2016 15:31

[e-LFE@franceagrimer.fr](mailto:e-LFE@franceagrimer.fr)

Demande d'agrément FranceAgriMer à la mesure Fruit à la récré - e-LFE

à \_\_\_\_\_

Message  Récapitulatif de la demande-0100002601001.pdf  Accusé de réception-0100002601001.pdf

Bonjour,

Veuillez trouver en pièces attachées ci-jointes, l'accusé de réception de votre demande d'agrément à la mesure Fruit à la récré ainsi que le PDF récapitulatif de votre demande. Les données que vous avez renseignées pour votre organisme ont été transmises automatiquement à FranceAgriMer.

Enfin, pour toute information complémentaire, je vous remercie de bien vouloir privilégier la correspondance par courriel à l'adresse suivante : [e-LFE@franceagrimer.fr](mailto:e-LFE@franceagrimer.fr).

Une fois votre demande d'agrément instruite par FranceAgriMer, vous recevrez un mail avec en pièce jointe la notification de la décision (validation ou rejet) de votre demande d'agrément. En cas de rejet, vous devez effectuer les modifications demandées et redéposer votre demande d'agrément.

Une fois votre demande d'agrément acceptée, vous pourrez :

- [Consulter](#)
- [Modifier l'agrément](#)
- [Clôturer l'agrément](#)

Le tableau ci-dessous vous indique pour quelles périodes vous êtes agréé et pouvez déposer une demande d'aide :

▼ Programme Lait et Fruits à l'école. Règlement (CE) 2017/40. Année scolaire 2025/2026

AGREMENT PROGRAMME LAIT ET FRUITS A L'ECOLE

2025/2026 - Période 1	2025/2026 - Période 2	
Agréé		
Référence : PE-39675-3 Date d'agrément : 14/05/2025 Date de validité : du 02/09/2025 au 04/07/2026		
<a href="#">Consulter</a>	<a href="#">Modifier l'agrément</a>	<a href="#">Clôturer l'agrément</a>

HISTORIQUE DES DEMANDES D'AGREMENT

Référence demande	Période dépôt	Date demande	Date décision	Statut	Actions
PE-39675-3	2025/2026-1	14/05/2025	14/05/2025	Agréé	<a href="#">Consulter</a>

## Modifier l'agrément après un retour de FranceAgriMer

Si votre demande d'agrément vous est retournée pour modification, après avoir consulté la décision jointe par mail indiquant les éléments attendus pour procéder à son actualisation, veuillez-vous connecter à votre compte e-service :

The screenshot shows the FranceAgriMer website interface for 'Lait & Fruits à l'école'. The main heading is 'Vos agréments'. Below it, there is a note: 'Vous pouvez déposer, consulter, modifier et éliminer votre agrément à l'aide des boutons ci-dessous. Les agréments sont tous obtenus en fin d'année scolaire et doivent être renouvelés pour chaque année scolaire.' Below this, there is a section for 'Programme Lait et Fruits à l'école. Règlement (CE) 2017/40. Année scolaire 2025/2026'. The main heading for this section is 'AGREMENT PROGRAMME LAIT ET FRUITS A L'EGOLE'. A red message states: 'Vous n'êtes pas agréé pour l'année scolaire 2025/2026'. Below this, there is a table titled 'Rappel des périodes réglementaires de dépôt des demandes d'agrément:'.

Période d'agrément en cours	Date de dépôt de l'agrément	Validité de l'agrément	Périodes éligibles de distribution
En cours	Du 15/05/2025 au 30/11/2025	Du 01/09/2025 au 04/07/2026	Périodes 1 et 2
	Du 01/12/2025 au 15/04/2026	Du 02/08/2026 au 04/07/2026	Période 2

Below the table is a green button labeled 'Demander un agrément'. Below that is a section titled 'HISTORIQUE DES DEMANDES D'AGREMENT' with a table:

Référence demande	Période dépôt	Date demande	Date décision	Statut	Actions
RE-823683-1	2025/08/26-2	24/09/2025	24/09/2025	Retourné	Consulter

Pour modifier votre demande d'agrément il convient de cliquer sur « Demander un agrément » en dessous du tableau de calendrier des périodes.

Cela initiera une nouvelle version de demande d'agrément sur la base de la version qui vous a été retournée (les établissements et pièces justificatives notamment sont reprises). La mise à jour de l'agrément entraîne l'interrogation à la base des effectifs élèves de l'éducation nationale. Veuillez à vérifier les effectifs actualisés avant de transmettre votre demande modifiée.

Après avoir ajouté les nouveaux éléments et/ou nouvelles pièces jointes et accepté les engagements, vous pourrez valider et transmettre alors votre demande actualisée d'agrément dans l'application.

## Modifier l'agrément pour actualiser votre projet en cours d'année

Pour modifier votre agrément, par exemple pour ajouter ou retirer un établissement de votre projet, deux solutions :

### 1- Pendant la période de dépôt de la demande d'agrément :

Pour cela, vous devez vous connecter à votre compte <https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/>, puis sélectionner la rubrique « Agréments » et « Modifier l'agrément ».

La mise à jour de l'agrément entraîne l'interrogation à la base des effectifs élèves de l'éducation nationale. Veillez à vérifier les effectifs actualisés avant de transmettre votre demande modifiée.

### 2- Après la période de dépôt de la demande d'agrément

Il convient de nous contacter à l'adresse [e-lfe@franceagrimer.fr](mailto:e-lfe@franceagrimer.fr) en nous précisant les éléments que vous souhaitez actualiser.

## Modifier ses coordonnées bancaires

Les coordonnées bancaires sont transmises avec la demande d'agrément.

Toutefois, si votre demande d'agrément est déjà déposée et vous ne pouvez plus la modifier, il vous est possible de modifier vos coordonnées bancaires en cliquant sur le bouton « Coordonnées bancaires » de la page d'accueil.

■ Coordonnées bancaires

Dernières coordonnées bancaires transmises à FranceAgriMer

Vous pouvez mettre à jour vos coordonnées bancaires dans cette rubrique.

Etat	Gestionnaire	Désignation	Date	Pièce jointe	Statut	Date statut
	2601-LYCEE POLYVALENT ST EXUPERY	Tulips.jpg	10/02/2021		Actif	10/02/2021

[Modifier mes coordonnées bancaires](#)

Les coordonnées bancaires transmises avec votre demande d'agrément s'affichent ici au statut « Actif »

Les coordonnées bancaires sont modifiables à tout moment. Pour cela, cliquer sur « Modifier mes coordonnées bancaires ».

Dans la fenêtre suivante, cliquer sur parcourir et joindre le nouveau RIB.

## Modification des coordonnées bancaires

Veillez joindre votre RIB

Type de pièce

\* Désignation

\* Fichier à joindre ?  Aucun fichier sélectionné.

(\* ) Champs obligatoires

Cliquer sur « Transmettre à FranceAgriMer » puis « Confirmer ».

Votre nouveau RIB s'affiche alors au statut « Transmis »

## Dernières coordonnées bancaires transmises à FranceAgriMer

Vous pouvez mettre à jour vos coordonnées bancaires dans cette rubrique.

Etat	Gestionnaire	Désignation	Date	Pièce jointe	Statut	Date statut
		20191210a-www.elsetge.cat_.jpg	17/05/2021		Transmis	17/05/2021

Dès validation par FranceAgriMer, les anciennes coordonnées bancaires passeront au statut « Archivé » et les nouvelles au statut « Actif »

## Coordonnées bancaires précédemment transmises

Etat	Gestionnaire	Désignation	Date	Pièce jointe	Statut	Date statut
		Tulips.jpg	10/02/2021		Actif	10/02/2021
		Desert.jpg	10/02/2021		Archivé	10/02/2021